

L'ajournement

● (1810)

[Traduction]

L'EMPLOI—LES FONDS OCTROYÉS AUX CIRCONSCRIPTIONS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE. B) LES CRÉDITS DESTINÉS À UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, il y a quelques mois de cela, j'ai voulu savoir pour quelle raison on avait supprimé les crédits octroyés pour la mise en œuvre d'un certain programme à Dartmouth, qui visait la région métropolitaine. Il s'agissait en effet d'un programme d'action positive qui devait aider les femmes désireuses d'entrer sur le marché du travail, ou de le réintégrer si elles avaient dû en sortir. Le gouvernement leur a coupé les vivres unilatéralement, arbitrairement et sans crier gare.

Il faudrait peut-être examiner isolément les subventions accordées aux projets de ce genre, mais il demeure que le programme en question revêtait une importance particulière car il concernait presque exclusivement les membres de la communauté noire. Je me demande pourquoi les fonds ont été supprimés précisément à ce moment-là alors que, sous la table, on donnait de l'argent aux députés libéraux pour les moindres projets qu'ils souhaitaient mettre en œuvre.

En même temps, je demeure très curieux de savoir pour quelles raisons le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), l'éminent député de la Nouvelle-Écosse, a décidé de bouleverser la vie des étudiants inscrits au Nova Scotia Nautical Institute. Il a en effet décidé unilatéralement de faire installer cet institut dans sa circonscription, à Port Hawkesbury. Je suppose qu'il a tenu à ce qu'il en soit ainsi, puisque les travaux de construction de gazoducs qu'il espérait dans sa région en cette année d'élection n'auront pas lieu. Mais parlons plutôt de l'Institut nautique.

Cet institut a été ouvert à Halifax il y a 112 ans. Il compte quatre mille étudiants chaque année. C'est le principal établissement de ce genre, en fait le seul, à desservir le secteur privé dans la région de l'Atlantique. C'est dans cet établissement que se retrouvent les marins, les ingénieurs, les seconds qui cherchent à se faire engager par un commandant et, tous les autres hommes de la mer à qui il faut apprendre à se débrouiller dans des situations d'urgence. S'il est situé à Halifax, c'est que la ville est le centre de l'activité maritime de la région de l'Atlantique.

Halifax est le port de mer le plus actif des provinces atlantiques et c'est aussi la ville universitaire de cette région du Canada. Pour devenir capitaine, il faut connaître parfaitement le droit de la mer. L'Université Dalhousie est située à Halifax. S'il fallait déménager l'Institut de la marine de Halifax à Port Hawkesbury, on priverait les étudiants de cet établissement qui répond à leurs besoins.

Le secrétaire parlementaire me dirait-il pourquoi les universités n'ont pas été consultées, non plus que les sociétés maritimes ou les officiers de l'Institut océanographique Bedford qui offre des services d'échange? Pourquoi n'a-t-on pas consulté

Pêches et Océans ainsi que les autres ministères qui collaborent étroitement avec l'Institut nautique de la Nouvelle-Écosse? Par-dessus tout, pourquoi n'a-t-on pas demandé l'avis des 4,000 étudiants dont 90 p. 100 habitent à trente minutes de voiture au maximum de l'école? N'est-il pas important qu'un marin qui passe deux mois en mer puisse parfaire ses connaissances près de chez lui, sans être obligé de vivre à 200 milles, loin de sa famille, alors que sa vie professionnelle l'en sépare déjà? Pourquoi ces étudiants n'ont-ils pas été consultés? Ceux qui sont inscrits à l'Institut nautique de la Nouvelle-Écosse veulent le savoir. Pourquoi s'est-on arrangé à la sauvette.

● (1815)

Où se trouvait le député de Halifax (M. Regan)? A-t-il troqué un projet de 18 millions de dollars contre une contribution fédérale de 5 millions en vue de construire un éléphant blanc de 50 millions au cœur d'un quartier déjà congestionné par la circulation au centre-ville de Halifax? En a-t-il même entendu parler? A-t-il conclu une sorte d'entente, un échange pour ainsi dire? Voilà matière à conflit d'intérêts, monsieur le Président.

Je demande au secrétaire parlementaire pourquoi cette affaire ne peut pas être suspendue, pourquoi il est impossible de stopper toute nouvelle démarche tant que les étudiants, le corps professoral, la direction, le milieu maritime ainsi que les ministères n'auront pas été consultés, en vue d'aboutir à une décision logique et sensée? L'Institut a besoin d'être relocalisé ou rénové et il faut que ce soit dans la région métropolitaine de Halifax-Dartmouth et non pas à Port Hawkesbury, dans le détroit de Canso, ce qui empêcherait 90 p. 100 des étudiants de vivre avec leur famille.

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais bien répondre à la question du député, mais je crains un certain malentendu. La réponse que j'ai sous les yeux concerne une question que le député a posée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) le 23 février dernier, laquelle diffère de celle qu'il vient de poser. Je regrette de ne pas avoir de réponse à sa nouvelle question. Celle qui était prévue dans le cadre du débat d'ajournement et qui a été soumise au ministère concernait un problème soulevé le 23 février; elle ne touchait pas l'école et les étudiants dont le député vient de parler. Je répondrai volontiers par écrit au député à ce propos, mais pour l'instant, je céderai la parole à un député qui aurait une question à poser ce soir et je pourrais discuter l'affaire avec mon collègue.

Le président suppléant (M. Herbert): Je dois préciser que le député de Dartmouth-Halifax (M. Forrestall) avait annoncé qu'il voulait débattre ce soir la question des fonds octroyés aux circonscriptions de la Nouvelle-Écosse et les crédits destinés à un programme d'action positive. Je renvoie aux pages 1669 et 1670 du *hansard* du 23 février 1984.

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.